

# CLASSE TROISIÈME VOIE PROFESSIONNELLE

## 3<sup>e</sup> PRÉPA-MÉTIERS



### DOMAINE D'ACTIVITÉS

- La troisième prépa-métiers est un dispositif destiné à des élèves volontaires qui souhaitent s'orienter vers la voie professionnelle dans les meilleures conditions. Elle permet de renforcer la découverte des métiers et des formations professionnelles par un enseignement spécifique et des stages en milieu professionnel.
- Les élèves présentent majoritairement le diplôme national du brevet (DNB) voie professionnelle. Après la 3<sup>e</sup> prépa-métiers, les élèves ont accès à toutes les voies d'orientation offertes aux élèves de 3<sup>e</sup>, mais sont surtout préparés à poursuivre dans la voie professionnelle (2<sup>nd</sup>e professionnelle ou CAP sous statut scolaire ou en apprentissage).
- La classe de 3<sup>e</sup> prépa-métiers s'inscrit dans le cadre de la personnalisation des parcours. Comme pour toute classe de troisième, les enseignements visent l'acquisition de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

### Nous situer

Lycée Gustave Eiffel  
des Métiers du Bâtiment  
et des Travaux Publics

Rue Gustave Eiffel  
68700 Cernay

### Contact

Bureau des entreprises

03 89 75 77 67

ce.0681810y@ac-strasbourg.fr

### RÉFÉRENTIELS ET CONTENUS

#### Compétences enseignées

- Des enseignements généraux (25h hebdomadaires) : français, mathématiques, langues vivantes 1 et 2, histoire - géographie-enseignement moral et civique, enseignements de sciences et technologie, enseignements artistiques et EPS.
- Un enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles : visites d'information, séquences d'observation, stages d'initiation. Les élèves découvrent les établissements d'enseignement professionnel (lycées professionnels ou agricoles, CFA...), leur offre de formation et les entreprises.
- **Quatre stages d'une semaine en milieu professionnel.**

### MODALITÉS

#### Conditions d'accès

- Les élèves volontaires en fin de classe de quatrième souhaitant entrer dans une troisième « prépa-métiers », avec l'accord de leurs représentants légaux, effectueront une demande auprès du chef d'établissement d'origine.
- Durant l'année de quatrième, un entretien personnalisé aura lieu au collège, fondé sur la motivation et sur le bilan des acquis de l'élève, avec les membres de l'équipe éducative. L'élève et ses représentants légaux pourront faire la demande de classe de 3<sup>e</sup> « prépa-métiers » lors des vœux définitifs.

#### Poursuite d'études

- Les élèves participent à la même procédure d'orientation et d'affectation que les autres élèves. L'accès aux formations professionnelles de ces élèves est favorisé par une bonification, sous l'autorité du recteur d'académie, dans le traitement de leur demande d'affectation vers la voie professionnelle.

